



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

Numéro	11
Objet	RENOUVELLEMENT DU LABEL « DESTINATION INNOVANTE DURABLE »
Rapporteur	Marc SEBEYRAN

Date de convocation et d’affichage : 24 avril 2026
La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h15.

En exercice : 135 / Quorum : 68 / Présents : 123 / Volants : 135

Présents : AUBRUN Olivier, AZZAB Jamila, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAROIN Stéphanie, BAZIN-MALGRAS Valérie, BELIN Philippe, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHOT Bastien, BLASSON Christian, BORDIER Grégory, BOUTRELLE Thierry, BRAUN Jean-Paul, BRAUX Sébastien, BREMENT Jacques, BRET Marc, BRIOT Charline, BROCHET Pierre, CASSONNET Christian, CATERINO Marie-Laure, CAVAILLAC Guy, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, COLLARD Benoît, COPITET Catherine, CORNUMAND Agnès, COURTOIS Armelle, CROPAT Patrice, DEBROUWER Denis, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DELARUE Clément, DENIS Valéry, DOBRAJE Karine, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUMONT Jean-Michel, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, DUXIN Christophe, ERMINI Hervé, FARRUGIA Frédéric, FENEK Karim, FERNANDEZ Sophie, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAPIN David, FREGANS Baptiste, GANTELET Bruno, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GEORGE Yvan, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRILLAT Stéphane, GUILBARD Victor, GUNDALL Philippe, HAINAUD Christian, HELLAL Karim, HENNEQUIN Virgil, HEUILLARD Véronique, HIMEUR Aïcha, HONORE Nicolas, HOUARD Bruno, HUBERDEAU Marie, HUP Carole, JOURNOT Aude, KACZMAREK Elodie, KUZMA Romain, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LEFEVRE Vincent, LEMELLE Flavienne, LEMOINE, Philippe, LEROY Marie-Thérèse, LOUIS Benoît, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Pascal , MANGEON Marielle, MARCHAL Yves, MEIRHAEGHE Jean-François, MILESI Franck, MONT-DESFONTAINES Nathalie, NIEUWMUNSTER Adrien, ORDONNEAU Marie, OUDART Audrey, PETER Anthony, POIVEZ Kevin, PROVENCE Gérard, RAGUIN Jacky, RANCUREL Marie-Noëlle, RAYMOND Arnaud, REVOLIO Claudine, ROBERT Julien, ROUSSELLE Patrice, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SIMON Eric, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice, VAJOU Sabine, VAN DEN BROECKE Bertrand, VINCENT Fabien, VINOT Pascal, YANIK Ulku, ZWALD Jérémy.

Représentés : HENRI Pascal par COLLOT Françoise, ROGER Sylvain par ROYER Mathieu.

Excusés et ont donné pouvoir : BAUDOUX Bruno à THOMAS Christine, BOURDON Amandine à BROCHET Pierre, DINIZ Laurence à SOMSOIS Hervé, LEDOUBLE Catherine à RAGUIN Jacky, LEPRINCE Didier à VINCENT Fabien, PAUWELS Cécile à GIRARDIN Olivier, PETIT Christine à FINOT Patrick, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, RENOIR Gilles à GIRARD Marc, SCHERRER Luc à HONORE Nicolas, THOMAS Jérôme à MANGEON Marielle, VIART Jean-Michel à OUDART Audrey.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
135	0	135	0	0

Le Conseil Communautaire approuve le présent rapport, à l’unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

RENOUVELLEMENT DU LABEL « DESTINATION INNOVANTE DURABLE »

Annexe : Convention d'engagement Aube en Champagne Attractivité – Troyes Champagne Métropole

Exposé :

Imaginé par la France en 2019 lors de sa présidence du G7 en 2019, en cohérence avec les accords de Paris de 2015 et les objectifs de l'ONU, le label Destination Innovante Durable (DID) est désormais une référence dans l'engagement des territoires en faveur d'un tourisme durable et d'un événementiel éco-responsable.

Soutenue notamment par les réseaux France Urbaine et l'Union française des métiers de l'évènement (UNIMEV), cette démarche a vocation à intégrer autant le tourisme d'affaires que le tourisme d'agrément.

Ce label est ainsi un marqueur reconnu d'attractivité pour un territoire.

Aussi, afin de fédérer l'ensemble des équipements (l'Espace Argence, Le Cube, le Centre de congrès de l'Aube) et acteurs incontournables du tourisme d'affaire et de loisirs de la destination « Troyes La Champagne » autour de cette démarche en vue d'une labellisation, Troyes Champagne Métropole (membre cotisant de « France Congrès et Évènements »), a mandaté l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aube devenue, depuis, l'Agence Départementale Aube en Champagne Attractivité (ACA) pour porter la candidature, obtenue en 2023.

Une cinquantaine de territoires sont aujourd'hui fédérés derrière le label DID et 18 villes de congrès sont labellisées, parmi lesquelles Biarritz, Bordeaux, Deauville, Nancy, Rennes, Metz, Nancy ou encore Cannes.

La labellisation est valable 3 ans. L'Agence Départementale Aube en champagne Attractivité prend à sa charge tous les frais relatifs au renouvellement du label et audits.

Afin de permettre le maintien du label sur le territoire, il est proposé de conclure une nouvelle convention d'engagement afin de formaliser les engagements relatifs au label, habilitant l'Agence départementale à représenter Troyes Champagne Métropole et établir les formulaires et documents nécessaires au renouvellement du label.

Il est précisé que la signature de cette convention n'implique aucun engagement financier de la part de Troyes Champagne Métropole.

Son intérêt réside dans le fait d'associer toutes les parties prenantes du territoire (collectivités, lieux et événements emblématiques, socioprofessionnels, visiteurs, habitants, etc.) à la bonne réalisation des objectifs précisés dans la convention annexée à ce rapport.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le renouvellement du label « Destination Innovante et Durable » ;**
- **DE DONNER MANDAT, en tant que membre cotisant de « France Congrès et Évènements », à Aube en Champagne Attractivité pour représenter Troyes Champagne Métropole dans le cadre de l'accomplissement des formalités nécessaires au renouvellement du label ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement annexée ainsi que tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**